

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)**Extrait du procès-verbal**

- Vu le préavis no 09/2022 de la Municipalité du 12 avril 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne
décide****d'accepter le préavis no 09/2022 et**

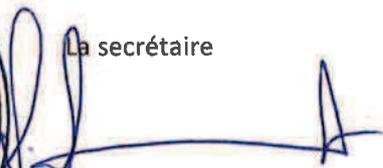
- de transférer un montant de CHF 2'000'000.00 dans un nouveau fonds de réserve 9282.xx.00 - Réserve pour décompte péréquatif 2021, réserve qui sera dissoute dans le cadre des comptes 2022 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 ainsi amendés ;
- de porter l'excédent de revenus réduit à CHF 4'420'397.21 en augmentation du compte 9290.00.00 - Capital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Marie Urfer

La secrétaire


Alexandra Magnenat